

**Le conseil municipal du 22 novembre 2019 reprend les points à l'ordre du jour du conseil municipal du 13 novembre 2019 qui n'a pu être tenu faute de quorum au motif de l'absence de questions diverses à l'ordre du jour.**

**Présents** : Alain Dou, Cathy Michalyk, Roselyne Marquié, Baptiste Marquié, Nicolas Guigard, Anne Hirtzig, Michel Percheron, Serge Barthes.

Arrivée de madame Emmanuelle LION à 18h40.

**Absents excusés** : Michel Impérial, Daniel Saldana.

**Procuration** : Michel Impérial à Michel Percheron et Daniel Saldana à Anne Hirtzig.

**Secrétaire de séance** : Cathy Michalyk.

**Ouverture de la séance** : 18h30.

**- 1 : Terres du Lauragais, validation des rapports CLET N° 5, 6 et 8 :**

Validation rapport de la CLECT N°5 concernant la révision suite au transfert des compétences petite enfance et prises de compétence supplémentaires : 10 pour.

Validation rapport de la CLECT N°6 concernant la révision suite au transfert des compétences enfance : 10 pour.

Validation rapport de la CLECT N°8 relatif aux recettes du CEJ coordination pour la compétence transférée en matière de coordination des politiques publiques contractuelles avec les institutions partenaires pour les enfants de 3-12 ans : 10 pour.

**- 2 : budget – décision modificative (DM) : rappel arrivée de madame Emmanuelle LION à 18h40.**

Validation de la décision modificative : 11 pour.

Nécessaire par rapport au prêt à taux variable de l'église. En effet, le budget préparé en fonction des échéanciers ne pouvait prévoir une variation des intérêts suite à une baisse du taux.

**- 3 : budget – indemnité du percepteur :**

Validation des indemnités pour le percepteur : 11 pour.

Indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

**- 4 : convention ADS service urbanisme :**

Délibération autorisant le maire à signer de ladite convention : 11 pour.

Convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS entre la communauté de communes Terres du Lauragais et les communes adhérentes.

La séance est levée à 19h05.



Le Maire, Alain DOU.

